

GROUPE M FONGICIDE



BRAVO® ULTREX

FONGICIDE AGRICOLE

Granules dispersables dans l'eau

GARANTIE :

Chlorothalonil 82,5 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT



POISON

**DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX
IRRITE LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION : 29306
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 kg - vrac

Syngenta Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. *Ce produit peut produire des effets secondaires allergiques provisoires caractérisés par des rougeurs aux yeux, une irritation bronchique légère ou, encore, des rougeurs ou des éruptions sur les zones exposées de la peau. Les personnes ayant une réaction allergique devraient consulter un médecin IMMÉDIATEMENT.* Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. DANGER : IRRITANT POUR LA PEAU et CORROSIF POUR LES YEUX.

Peut être mortel si inhalé. NE PAS inhaler ou respirer le brouillard de pulvérisation, les poussières, les fumées, les émanations, les vapeurs, etc. **CORROSIF** pour les yeux; éviter tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Laver les zones exposées de la peau

avec de l'eau tiède et du savon après avoir manipulé ou utilisé ce produit. NE PAS ingérer. Ne pas entreposer près des aliments de consommation humaine ou animale. Entreposer dans un lieu frais. Protéger contre toute chaleur excessive. N'appliquer qu'aux endroits indiqués sur l'étiquette.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des bottes de caoutchouc, des lunettes de protection à coques et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. En outre, les préposés au mélange/chargement doivent porter un appareil de protection respiratoire avec filtre anti-poussière/brouillard approuvé par le NIOSH (numéro d'approbation du MSHA/NIOSH TC-21C) ou un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N, R, P, HE.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Utiliser le produit uniquement lorsque le potentiel de dérive vers des secteurs d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des parcs, est au plus bas. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement de pulvérisation et de l'ajustement du dispositif de pulvérisation au moment du traitement.

Toxique pour les organismes aquatiques. Le ruissellement à partir des endroits traités peut être nocif pour les organismes aquatiques du milieu environnant. Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application du produit sur des pentes modérées ou fortes, des sols compactés ou des sols argileux.

Ne pas appliquer en cas d'avertissement de pluie abondante.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre l'endroit traité et le bord du plan d'eau.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent par rafales.

Établir une zone tampon de 100 mètres pour les applications aériennes et de 15 mètres pour les applications terrestres afin de protéger les plans d'eau contre le risque de dérive, notamment les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les marécages. Pour les applications aériennes, des moyens de repérage mécaniques doivent être utilisés. Respecter les zones tampons provinciales si elles sont supérieures aux zones tampons recommandées ci-dessus.

NE PAS retourner sur les lieux traités dans les 48 heures suivant le traitement. Si nécessaire, on peut

retourner sur les lieux traités dans les 48 heures suivant le traitement pour effectuer des tâches de courte durée qui ne nécessitent pas de travail manuel, pourvu qu'au moins 4 heures se soient écoulées depuis le traitement et que l'on porte une chemise à manches longues, un pantalon long, un casque et des gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS utiliser sur des cultures en serre.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES SACS :

1. Vider complètement le sac dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Rendre le sac inutilisable.
3. Éliminer le sac conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

Les noms de produits suivis des symboles ® ou MD sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE M FONGICIDE



BRAVO® ULTREX

FONGICIDE AGRICOLE

Granules dispersables dans l'eau

GARANTIE :

Chlorothalonil 82,5 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT



POISON

**DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX
IRRITE LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION : **29306**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada, inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. *Ce produit peut produire des effets secondaires allergiques provisoires caractérisés par des rougeurs aux yeux, une irritation bronchique légère ou, encore, des rougeurs ou des éruptions sur les zones exposées de la peau. Les personnes ayant une réaction allergique devraient consulter un médecin IMMÉDIATEMENT.* Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. DANGER : IRRITANT POUR LA PEAU et CORROSIF POUR LES YEUX.

Peut être mortel si inhalé. NE PAS inhaler ou respirer le brouillard de pulvérisation, les poussières, les fumées, les émanations, les vapeurs, etc. **CORROSIF** pour les yeux; éviter tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Laver les zones exposées de la peau

avec de l'eau tiède et du savon après avoir manipulé ou utilisé ce produit. NE PAS ingérer. Ne pas entreposer près des aliments de consommation humaine ou animale. Entreposer dans un lieu frais. Protéger contre toute chaleur excessive. N'appliquer qu'aux endroits indiqués sur l'étiquette.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des bottes de caoutchouc, des lunettes de protection à coques et des gants résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. En outre, les préposés au mélange/chargement doivent porter un appareil de protection respiratoire avec filtre anti-poussière/brouillard approuvé par le NIOSH (numéro d'approbation du MSHA/NIOSH TC-21C) ou un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N, R, P, HE.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Utiliser le produit uniquement lorsque le potentiel de dérive vers des secteurs d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des parcs, est au plus bas. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement de pulvérisation et de l'ajustement du dispositif de pulvérisation au moment du traitement.

Toxique pour les organismes aquatiques. Le ruissellement à partir des endroits traités peut être nocif pour les organismes aquatiques du milieu environnant. Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application du produit sur des pentes modérées ou fortes, des sols compactés ou des sols argileux.

Ne pas appliquer en cas d'avertissement de pluie abondante.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre l'endroit traité et le bord du plan d'eau.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent par rafales.

Établir une zone tampon de 100 mètres pour les applications aériennes et de 15 mètres pour les applications terrestres afin de protéger les plans d'eau contre le risque de dérive, notamment les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les marécages. Pour les applications aériennes, des moyens de repérage mécaniques doivent être utilisés. Respecter les zones tampons provinciales si elles sont supérieures aux zones tampons recommandées ci-dessus.

NE PAS retourner sur les lieux traités dans les 48 heures suivant le traitement. Si nécessaire, on peut

retourner sur les lieux traités dans les 48 heures suivant le traitement pour effectuer des tâches de courte durée qui ne nécessitent pas de travail manuel, pourvu qu'au moins 4 heures se soient écoulées depuis le traitement et que l'on porte une chemise à manches longues, un pantalon long, un casque et des gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS utiliser sur des cultures en serre.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se débarrasser, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES SACS :

1. Vider complètement le sac dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Rendre le sac inutilisable.
3. Éliminer le sac conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Lorsqu'il est utilisé conformément aux directives figurant sur l'étiquette, le fongicide BRAVO ULTREX donne d'excellents résultats contre un vaste éventail de maladies des cultures. L'utilisation du fongicide BRAVO ULTREX est recommandée pour les programmes compatibles avec les principes de la lutte intégrée (LI), lesquels prévoient le recours à des variétés résistant aux maladies, à des pratiques culturales, à des inspections sur le terrain et à des systèmes de prévisions des maladies qui réduisent les applications inutiles de pesticides.

Le fongicide BRAVO ULTREX est efficace lorsqu'il est utilisé de façon stratégique dans les programmes visant à limiter la résistance des agents pathogènes aux fongicides. Certains fongicides auxquels les agents pathogènes peuvent résister ont un mode d'action fongicide à site unique. Le fongicide BRAVO ULTREX qui a un mode d'action à sites multiples, peut être employé pour retarder ou empêcher l'acquisition d'une résistance aux fongicides à site d'action unique.

Se référer à la section Recommandations sur la gestion de la résistance de la présente étiquette pour de plus amples renseignements.

Le fongicide BRAVO ULTREX peut être utilisé efficacement en pulvérisations diluées ou concentrées. Il est essentiel de couvrir complètement et uniformément le feuillage pour supprimer efficacement les maladies.

Précautions générales et restrictions

NE PAS mélanger le fongicide BRAVO ULTREX avec d'autres pesticides, des agents tensioactifs ou des engrais à moins qu'un tel usage ne soit recommandé sur la présente étiquette. NE PAS

mélanger le fongicide BRAVO ULTREX avec Dipel[†], car ce mélange peut être phytotoxique pour certaines des cultures mentionnées sur la présente étiquette.

MODE D'EMPLOI

APPLICATION

Les doses d'emploi figurant sur la présente étiquette indiquent le nombre de kilogrammes de fongicide BRAVO ULTREX à l'hectare, sauf avis contraire. Lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies, utiliser la dose la plus forte et l'intervalle entre les traitements le plus court.

Verser lentement la quantité requise de fongicide BRAVO ULTREX dans le réservoir du pulvérisateur pendant le remplissage. Pour des pulvérisations concentrées, mélanger préalablement la quantité requise de fongicide BRAVO ULTREX dans un contenant propre et ajouter dans la cuve pendant le remplissage. Laisser fonctionner l'agitateur pendant le remplissage et la pulvérisation.

Appliquer le fongicide BRAVO ULTREX dans suffisamment d'eau pour bien couvrir le feuillage. Le volume d'eau requis variera selon la culture et le stade de croissance des plantes. Le volume d'eau requis varie habituellement de 200 à 1400 litres à l'hectare pour les pulvérisations diluées et de 50 à 100 litres à l'hectare pour les pulvérisations concentrées au sol et l'épandage aérien. Dans le cas des arbres et des vergers, appliquer le fongicide BRAVO ULTREX dans suffisamment d'eau et avec un pulvérisateur bien étalonné pour obtenir une couverture uniforme du feuillage. Dans le cas des productions de fruits à pulpe et à amandes, le volume maximal est de 2800 L à l'hectare, sauf indication contraire dans le mode d'emploi concernant les cultures à traiter. Dans le cas des conifères, le volume maximal est de 1000 L à l'hectare.

Instructions génériques pour l'épandage aérien – Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien figurant sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Ne pas épandre de pesticides sur les plans d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne un plan d'eau ou

tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes de protection ainsi qu'un appareil de protection respiratoire avec filtre anti-poussière/brouillard approuvé par le NIOSH (numéro d'approbation du MSHA/NIOSH TC-21C) pendant le mélange et le chargement de la solution ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les précautions que doit prendre l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou d'un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit doit être effectué conformément aux exigences suivantes

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres à l'hectare.

Légumes et grandes cultures

Cultures	Brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur
Maladies	Alternariose, mildiou
Dose d'emploi (kg/ha)	1,52 – 2,91
Intervalle entre les traitements (jours)	7-10
Remarques	Commencer les applications une fois les plants repiqués bien établis au champ (ou peu après la levée des plants semés directement au champ) ou quand les conditions favorisent le développement des maladies. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Répéter les traitements au besoin pour assurer la suppression des maladies. NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.
Culture	Carottes
Maladies	Brûlure cercosporéenne Brûlure alternarienne
Dose d'emploi (kg/ha)	1,45 – 1,94
Intervalle entre les traitements (jours)	7-10
Remarques	Commencer les traitements quand la maladie menace de se développer et répéter selon des intervalles de 7 à 10 jours ou au besoin pour maintenir la suppression des maladies. NE PAS appliquer la journée précédant la récolte.
Culture	Céleri
Maladie	Brûlure cercosporéenne
Dose d'emploi (kg/ha)	0,97 – 1,45
Intervalle entre les traitements (jours)	3-5
Remarques	Commencer les traitements une fois les plants repiqués bien établis au champ. Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Pour supprimer la brûlure cercosporéenne dans les couches de semis, appliquer de 1,21 à 1,70 kg par 1000 L d'eau et appliquer 1400 litres/hectare deux fois par semaine ou au besoin pour maintenir la suppression des maladies. Commencer les traitements peu de temps après la levée de la culture. Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions sont favorables aux maladies. NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.

Culture	Céleri
Maladie	Brûlure septorienne
Dose d'emploi (kg/ha)	1,45 – 2,42
Intervalle entre les traitements (jours)	8-10
Remarques	Commencer les traitements une fois les plants repiqués bien établis au champ. Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Pour supprimer la brûlure septorienne dans les couches de semis, appliquer de 1,21 à 1,70 kg par 1000 L d'eau et appliquer 1400 litres/hectare deux fois par semaine ou au besoin pour maintenir la suppression des maladies. Commencer les traitements peu de temps après la levée de la culture. Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions sont favorables aux maladies. NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.
Culture	Pois chiches
Maladie	Brûlure ascochytiq
Dose d'emploi (kg/ha)	1,82 – 2,42 1,21 – 1,82
Intervalle entre les traitements (jours)	10
Remarques	Utiliser de 1,82 à 2,42 kg/ha pour le premier traitement et de 1,21 à 1,82 kg/ha pour les traitements ultérieurs. Faire un premier traitement au tout début de la floraison, et traiter à des intervalles de 10 jours par la suite. NE PAS effectuer plus de trois applications par saison. Appliquer avec un pulvérisateur terrestre seulement, dans 220 litres d'eau/hectare. NE PAS appliquer par voie aérienne. NE PAS appliquer moins de 48 jours avant la récolte.
Culture	Concombre
Maladies	Anthraxnose Blanc Gale
Dose d'emploi (kg/ha)	2,91
Intervalle entre les traitements (jours)	7
Remarques	Commencer les traitements au stade d'une feuille vraie ou quand les conditions favorisent le développement des maladies. Réduire l'intervalle si les conditions sont très favorables aux maladies. NE PAS traiter moins d'une journée avant la récolte.

Culture	Champignons
Maladie	Môle sèche
Dose d'emploi (g/100m²)	154 78
Intervalle entre les traitements (jours)	-
Remarques	Appliquer 154 g par 100 m ² immédiatement après le gobetage ou dans la terre de gobetage, et 78 g dans 100 à 130 litres d'eau à l'apparition des marques. Les personnes qui appliquent le fongicide BRAVO ULTREX dans les champignonnières doivent porter un respirateur à masque facial complet pendant toute la durée du traitement. Porter également un respirateur à masque facial complet s'il faut retourner dans les installations moins de 48 heures après le traitement. NE PAS effectuer plus de deux traitements. NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.
Cultures	Oignons secs, oignons verts à bottelet
Maladie	Brûlure des feuilles
Dose d'emploi (kg/ha)	1,45 – 1,70
Intervalle entre les traitements (jours)	7-10
Remarques	Traiter dès que la maladie menace de se développer et répéter au besoin pour maintenir la suppression de la maladie. NE PAS effectuer plus de 3 traitements par saison sur les oignons secs. NE PAS effectuer plus de 5 traitements par saison sur les oignons verts. NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte dans le cas des oignons secs. NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte dans le cas des oignons verts à bottelet.
Culture	Panais
Maladie	Chancre des racines
Dose d'emploi (kg/ha)	1,70
Intervalle entre les traitements (jours)	7-10
Remarques	Commencer les traitements à la mi-août et répéter selon des intervalles de 7 à 10 jours. NE PAS effectuer plus de 7 traitements par saison. NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.

Culture	Pommes de terre
Maladie	Mildiou
Dose d'emploi (kg/ha)	0,73 – 1,45
Intervalle entre les traitements (jours)	7-10
Remarques	Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Commencer les traitements quand les plants atteignent 15-20 cm de hauteur ou quand la maladie menace de se développer. Répéter les traitements au besoin pour assurer la suppression des maladies. Si les conditions sont très propices au développement des maladies, utiliser la plus forte dose à des intervalles de 7 jours. NE PAS traiter les plants de pommes de terre moins d'une journée avant la récolte.
Culture	Pommes de terre
Maladies	Alternariose Moisissure grise des fanes
Dose d'emploi (kg/ha)	0,97 – 1,45
Intervalle entre les traitements (jours)	7-10
Remarques	Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Commencer les traitements quand les plants atteignent 15-20 cm de hauteur ou quand la maladie menace de se développer. Répéter les traitements au besoin pour assurer la suppression des maladies. Si les conditions sont très propices au développement des maladies, utiliser la plus forte dose à des intervalles de 7 jours. NE PAS traiter les plants de pommes de terre moins d'une journée avant la récolte.
Culture	Maïs sucré
Maladie	Rouille
Dose d'emploi (kg/ha)	1,94
Intervalle entre les traitements (jours)	10-14
Remarques	Traiter dès l'apparition des symptômes et répéter de 10 à 14 jours plus tard. NE PAS effectuer plus de deux traitements par saison. NE PAS traiter moins de 14 jours avant la récolte.

Culture	Tomates (y compris les tomates de transformation)
Maladies	Brûlure alternarienne Mildiou Tache septorienne Anthracnose
Dose d'emploi (kg/ha)	1,45 – 2,42
Intervalle entre les traitements (jours)	8-10 jours à la faible dose ou 14 jours à la dose la plus élevée.
Remarques	Appliquer le fongicide BRAVO ULTREX dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Commencer les traitements lorsque la maladie menace de se développer et poursuivre aux intervalles mentionnés. Si les conditions sont très propices au développement des maladies, diminuer l'intervalle entre les traitements. NE PAS traiter moins d'une journée avant la récolte.
Culture	Tomates (y compris les tomates de transformation)
Maladie	Moisissure grise
Dose d'emploi (kg/ha)	2,91
Intervalle entre les traitements (jours)	8-10
Remarques	Appliquer le fongicide BRAVO ULTREX dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Commencer les traitements lorsque la maladie menace de se développer et poursuivre aux intervalles mentionnés. Si les conditions sont très propices au développement des maladies, diminuer l'intervalle entre les traitements. NE PAS traiter moins d'une journée avant la récolte.
Tomates de transformation - On peut utiliser le fongicide BRAVO ULTREX en association avec l'herbicide LEXONE [†] . Suivre le mode d'emploi ci-dessus pour supprimer les maladies et utiliser LEXONE à raison de 150 g de matière active par hectare pour supprimer les mauvaises herbes. Consulter l'étiquette de LEXONE pour connaître la dose et le mode d'emploi appropriés. Ce mélange en cuve ne DOIT PAS être appliqué moins de 30 jours avant la récolte.	

Fruits

Culture	Bleuets
Maladies	Anthracnose Alternariose Brûlure phomopsienne
Dose d'emploi (kg/ha)	4,36
Intervalle entre les traitements (jours)	-
Remarques	Effectuer trois traitements au stade de l'éclatement, du bouton rose et de la chute des pétales. Après la chute des pétales, il peut être nécessaire de poursuivre le programme de protection avec un autre produit homologué pour maintenir la protection contre la pourriture des fruits. NE PAS traiter moins de 54 jours avant la récolte.

Cultures	Melon brodé (cantaloup), melon musqué, melon miel
Maladies	Anthraxose Blanc Gale
Dose d'emploi (kg/ha)	2,91
Intervalle entre les traitements (jours)	7
Remarques	Appliquer le fongicide BRAVO ULTREX dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Commencer les traitements au stade d'une feuille vraie ou quand les conditions favorisent le développement des maladies. Répéter le traitement à des intervalles de 7 jours. Réduire l'intervalle si les conditions sont très propices aux maladies. NE PAS traiter moins d'une journée avant la récolte.
Cultures	Cerises (aigres et douces)
Maladies	Brûlure de la fleur, pourriture brune
Dose d'emploi (kg/ha)	3,03 – 5,45
Intervalle entre les traitements (jours)	-
Remarques	Effectuer de un à trois traitements entre le stade du bouton rose et la chute des sépales. Utiliser la plus forte dose sur les arbres qui ont plus de 6 mètres de hauteur ou s'il fait chaud (au-dessus de 16 °C) et qu'il pleut pendant la floraison. Appliquer dans 500 à 1000 litres d'eau/hectare.
Culture	Cerises (aigres)
Maladie	Tache des feuilles (avant la récolte)
Dose d'emploi (kg/ha)	3,03 – 5,45
Intervalle entre les traitements (jours)	-
Remarques	Traiter une fois à la chute des sépales. Appliquer dans 500 à 1000 litres d'eau/hectare. NE PAS traiter après la chute des sépales pour ne pas abîmer les fruits. NE PAS traiter moins de 40 jours avant la récolte.
Culture	Cerises (aigres)
Maladie	Tache des feuilles (après la récolte)
Dose d'emploi (kg/ha)	3,03 – 5,45
Intervalle entre les traitements (jours)	10-14
Remarques	Appliquer une fois sur le feuillage, de 1 à 7 jours après la cueillette des fruits. Dans les vergers gravement infectés par la tache des feuilles, faire un second traitement de 10 à 14 jours plus tard. Appliquer dans 500 à 1000 litres d'eau/hectare. NE PAS traiter après la chute des sépales pour ne pas abîmer les fruits. NE PAS traiter moins de 40 jours avant la récolte.

Culture	Cerises (aigres)
Maladie	Nodule noir
Dose d'emploi (kg/ha)	3,64 – 5,45
Intervalle entre les traitements (jours)	-
Remarques	<p>Appliquer dans 500 à 1000 litres d'eau/hectare.</p> <p>Dans les vergers qui ont déjà été infectés auparavant, émonder, enlever et brûler toutes les branches infectées par le nodule noir pendant la période de dormance, avant l'éclatement des bourgeons. Enlever tous les cerisiers sauvages ou pruniers infectés autour du verger commercial. Suivre le calendrier de pulvérisation du fongicide BRAVO ULTREX contre la brûlure de la fleur, y compris un traitement à la chute des sépales.</p> <p>NE PAS traiter moins de 40 jours avant la récolte. NE PAS traiter après la chute des sépales pour ne pas abîmer les fruits.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 3 traitements par saison avant la récolte.</p>
Culture	Canneberges
Maladie	Pourritures des baies
Dose d'emploi (kg/ha)	4,12 – 7,03
Intervalle entre les traitements (jours)	10-14
Remarques	<p>Traiter au début de la floraison, à la fin de la floraison et de 10 à 14 jours plus tard. Si les conditions sont très propices au développement des maladies, utiliser la dose la plus élevée.</p> <p>NE PAS traiter moins de 50 jours avant la récolte.</p> <p>NE PAS appliquer le fongicide BRAVO ULTREX dans les champs inondés, ni libérer l'eau d'irrigation des marais moins de 3 jours après l'application.</p> <p>On peut appliquer le fongicide BRAVO ULTREX au moyen d'un système d'irrigation par aspersion.</p> <p>Utiliser 3000 litres d'eau/hectare, uniquement avec un système fixe en couverture intégrale. Voir les techniques d'application et d'étalonnage pour l'irrigation par aspersion dans le Mode d'emploi.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p>

Culture	Canneberges
Maladies	Brûlure des rameaux et des feuilles Dépérissement vertical
Dose d'emploi (kg/ha)	4,12 – 7,03
Intervalle entre les traitements (jours)	10-14
Remarques	Traiter au débourrement, au début de la floraison et à la fin de la floraison. Si les conditions sont très propices au développement des maladies, utiliser la dose la plus élevée. NE PAS traiter moins de 50 jours avant la récolte. NE PAS appliquer le fongicide BRAVO ULTREX dans les champs inondés, ni libérer l'eau d'irrigation des marais moins de 3 jours après l'application. On peut appliquer le fongicide BRAVO ULTREX au moyen d'un système d'irrigation par aspersion. Utiliser 3000 litres d'eau/hectare, uniquement avec un système fixe en couverture intégrale. Voir les techniques d'application et d'étalonnage pour l'irrigation par aspersion dans le Mode d'emploi. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

TECHNIQUES D'APPLICATION ET D'ÉTALONNAGE POUR L'IRRIGATION PAR ASPERSION AU MOYEN D'UN SYSTÈME FIXE EN COUVERTURE INTÉGRALE

Régler les buses de manière à empêcher la pulvérisation directe et la dérive sur les surfaces non visées. Déterminer la superficie couverte par l'asperseur. Remplir d'eau la cuve du dispositif d'injection et régler le débit de façon à pulvériser le contenu dans le laps de temps voulu. Incorporer la quantité requise de fongicide BRAVO ULTREX (selon la superficie à couvrir) à la quantité d'eau utilisée lors de l'étalonnage. Faire fonctionner le système complet à la pression normale recommandée par le fabricant pendant le temps établi lors de l'étalonnage.

On peut injecter le fongicide BRAVO ULTREX au début ou à la fin du cycle d'irrigation ou l'appliquer séparément. Arrêter le dispositif d'injection à la fin du traitement (indiquée à l'aide d'un colorant par exemple) et continuer à faire fonctionner le système d'irrigation jusqu'à ce que le fongicide BRAVO ULTREX sorte de la dernière buse de l'asperseur. NE PAS faire fonctionner le système d'irrigation sans soupape de sécurité ou un autre dispositif destiné à empêcher le refoulement du fongicide BRAVO ULTREX dans la source d'eau. La cuve contenant le fongicide BRAVO ULTREX doit être raccordée du côté refoulement de la pompe d'irrigation ou de tout autre équipement pressurisé raccordé à la conduite d'irrigation. Ne jamais injecter un pesticide dans la conduite d'arrivée ou du côté aspiration de la pompe. L'eau d'irrigation traitée avec le fongicide BRAVO ULTREX doit être maintenue sur la surface traitée jusqu'à ce qu'elle soit absorbée par le sol.

Cultures	Pêches et nectarines
Maladies	Brûlure de la fleur, pourriture brune
Dose d'emploi (kg/ha)	3,03 – 5,45
Intervalle entre les traitements (jours)	-
Remarques	<p>NE PAS APPLIQUER À MOINS DE 10 JOURS D'UNE APPLICATION D'HUILE CAR CELA POURRAIT CAUSER DES BRÛLURES AUX FLEURS ET AUX TISSUS FOLIAIRES.</p> <p>Effectuer de un à trois traitements entre le stade du bouton rose et la chute des sépales. Utiliser la plus forte dose sur les arbres qui ont plus de 6 mètres de hauteur ou s'il fait chaud (au-dessus de 16 °C) et qu'il pleut pendant la floraison.</p> <p>NE PAS traiter après la chute des sépales pour ne pas abîmer les fruits.</p> <p>NE PAS traiter moins de 60 jours avant la récolte.</p>
Cultures	Pêches et nectarines
Maladie	Cloque
Dose d'emploi (kg/ha)	3,03 – 4,24
Intervalle entre les traitements (jours)	-
Remarques	<p>Traiter une fois par année, soit à l'automne au stade dormant lorsque de 75 à 100 % des feuilles sont tombées, soit tôt au printemps, avant le débourrement. Appliquer dans au moins 1000 litres d'eau/hectare.</p> <p>NE PAS traiter moins de 60 jours avant la récolte.</p>
Culture	Fraises
Maladie	Moisissure grise
Dose d'emploi (kg/ha)	2,12
Intervalle entre les traitements (jours)	10-12
Remarques	<p>Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Traiter une fois à l'automne.</p> <p>Effectuer deux traitements de préfloraison le printemps suivant, l'un dès l'apparition des nouvelles pousses et l'autre de 10 à 12 jours plus tard. Utiliser un pulvérisateur terrestre seulement. NE PAS effectuer plus de trois traitements par année. NE PAS traiter moins de 30 jours avant la récolte.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p>

Cultures	Pastèque (melon d'eau), courges, citrouilles
Maladie	Anthraxose
Dose d'emploi (kg/ha)	1,94
Intervalle entre les traitements (jours)	7
Remarques	Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Commencer les traitements au stade d'une feuille vraie ou quand les conditions favorisent le développement des maladies. Répéter le traitement à des intervalles de 7 jours. Réduire l'intervalle si les conditions sont très propices aux maladies. NE PAS traiter moins d'une journée avant la récolte.
Cultures	Pastèque (melon d'eau), courges, citrouilles
Maladie	Scab
Dose d'emploi (kg/ha)	2,91
Intervalle entre les traitements (jours)	7
Remarques	Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Commencer les traitements au stade d'une feuille vraie ou quand les conditions favorisent le développement des maladies. Répéter le traitement à des intervalles de 7 jours. Réduire l'intervalle si les conditions sont très propices aux maladies. NE PAS traiter moins d'une journée avant la récolte.
Culture	Pois secs
Maladie	Brûlure ascochytiqque (<i>Mycospharella pinodes</i>)
Dose d'emploi (kg/ha)	1,21 – 1,82
Intervalle entre les traitements (jours)	10 - 14
Remarques	Appliquer dès le début de la floraison. Effectuer un second traitement au stade de la formation des gousses, environ 10 jours après la première application. Appliquer la dose la plus forte lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Lorsque les conditions favorables au développement de la maladie persistent, effectuer un troisième traitement de 10 à 14 jours plus tard, pendant le remplissage des gousses. NE PAS effectuer plus de trois traitements par saison. NE PAS nourrir le bétail avec le foin de la culture traitée. NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures traitées. NE PAS appliquer moins de 32 jours avant la récolte. Pour utilisation uniquement au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.

Culture	Lentilles
Maladies	Brûlure ascochyitique Anthracnose
Dose d'emploi (kg/ha)	1,21 -2,42
Intervalle entre les traitements (jours)	10 -14
Remarques	Appliquer le fongicide BRAVO ULTREX dès le stade de préfloraison, avant la fermeture des rangs. Effectuer un second traitement de 10 à 14 jours après la première application (au cours du stade de la floraison). NE PAS effectuer plus de deux traitements par saison. Ne pas appliquer le fongicide BRAVO ULTREX en mélange en cuve avec l'herbicide POAST [†] et le surfactant MERGE [†] , ni à moins de 48 heures de l'application de POAST et MERGE. Ne pas nourrir le bétail avec le foin de la culture traitée. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées. Ne pas appliquer moins de 48 jours avant la récolte. Pour utilisation uniquement au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.
Culture	Blé
Maladies	Tache septorienne Tache septorienne des glumes Tache auréolée
Dose d'emploi (kg/ha)	0,92 – 1,52
Intervalle entre les traitements (jours)	10-14
Remarques	Appliquer le fongicide BRAVO ULTREX au stade 37 de l'échelle de croissance Zadok (sortie de la dernière feuille) et répéter de 10 à 14 jours plus tard, au stade 51-55 de l'échelle de croissance (épi visible). Il peut être nécessaire de faire un troisième traitement au stade 59-69 de l'échelle de croissance (épi complètement sorti) si les conditions favorisent la propagation de la maladie. NE PAS effectuer plus de trois traitements par saison. NE PAS nourrir le bétail avec le foin de la culture traitée. NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures traitées. NE PAS appliquer moins de 30 jours avant la récolte. Pour utilisation uniquement au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.

Culture	Blé
Maladie	Brûlure de l'épi (fusariose) (répression)
Dose d'emploi (kg/ha)	1,21 – 1,52
Intervalle entre les traitements (jours)	10-14
Remarques	Appliquer le fongicide BRAVO ULTREX au stade 61-65 de l'échelle de croissance (début floraison) pour réprimer la brûlure de l'épi. Pour de meilleurs résultats, effectuer ce traitement avant que les conditions ne favorisent le développement de l'infection, soit avant le début de la floraison dans la majorité des talles et lorsqu'on prévoit de la pluie. NE PAS effectuer plus de trois traitements par saison. NE PAS nourrir le bétail avec le foin de la culture traitée. NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures traitées. NE PAS appliquer moins de 30 jours avant la récolte. Pour utilisation uniquement au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.

CONIFÈRES

Maladies supprimées	Chancre scléroderrien (pins), rouille suisse des aiguilles et rouge (Douglas taxifolié)
Dose d'emploi (kg/ha)	1,45 – 2,91
Directives d'application	Appliquer dans 100 à 1000 litres d'eau/hectare. Effectuer le premier traitement au printemps, lorsque les nouvelles pousses mesurent entre 1 et 2 cm. Répéter selon des intervalles de 3 à 4 semaines, jusqu'à ce que les conditions cessent de favoriser le développement des maladies. Dans les couches de pépinière, appliquer la plus forte dose à des intervalles de 3 semaines.
Maladies supprimées	Brûlure des pousses (<i>Sirococcus</i>)
Dose d'emploi (kg/ha)	2,18 – 3,64
Directives d'application	Appliquer dans 100 à 1000 litres d'eau/hectare. Effectuer le premier traitement au printemps, lorsque les nouvelles pousses mesurent entre 1 et 2 cm. Répéter selon des intervalles de 3 à 4 semaines, jusqu'à ce que les conditions cessent de favoriser le développement des maladies. Dans les couches de pépinière, appliquer la plus forte dose à des intervalles de 3 semaines.
Maladies supprimées	Rouge (épinettes), brûlure des aiguilles (pins)
Dose d'emploi (kg/ha)	5,76
Directives d'application	Appliquer dans 100 à 1000 litres d'eau/hectare. Effectuer le premier traitement au printemps, lorsque les nouvelles pousses mesurent entre 1 et 2 cm. Répéter selon des intervalles de 3 à 4 semaines, jusqu'à ce que les conditions cessent de favoriser le développement des maladies. Dans les couches de pépinière, appliquer la plus forte dose à des intervalles de 3 semaines.

Maladies supprimées	Rouge lophodermien
Dose d'emploi (kg/ha)	1,45 – 2,91
Directives d'application	Appliquer dans 100 à 1000 litres d'eau/hectare. Commencer les traitements entre la mi-juillet et le début d'août, avant le déclenchement de l'infection. Répéter à des intervalles de 3 à 4 semaines, jusqu'à ce que les conditions cessent de favoriser le développement des maladies. Dans les couches de pépinière, appliquer 2,42 kg/hectare à des intervalles de 3 semaines.
Maladies supprimées	Moisissure grise des plantules, brûlure phoméenne des rameaux
Dose d'emploi (kg/ha)	1,45 – 2,91
Directives d'application	Appliquer dans 100 à 1000 litres d'eau/hectare. Dans les couches de pépinière, commencer les traitements lorsque les jeunes plants mesurent 10 cm de hauteur et que du temps frais et humide favorise le développement des maladies. Répéter à des intervalles de 7 à 14 jours aussi longtemps que persistent les conditions favorables aux maladies.

Mélange en cuve avec le fongicide fluide QUADRIS® pour la suppression de l'alternariose dans les pommes de terre

Maladies supprimées	Alternariose (<i>Alternaria solani</i>)
Dose d'emploi (kg/ha)	1,21
Dose de PRODUIT D'ASSOCIATION/ha	500 mL /ha de fongicide fluide QUADRIS
Moment du traitement	Appliquer à des intervalles de 7 à 14 jours, en commençant avant le développement de la maladie.
Remarques	Appliquer sous forme de traitement foliaire généralisé dans suffisamment d'eau pour bien couvrir le feuillage. Si la maladie est particulièrement menaçante, utiliser l'intervalle le plus court.

Restrictions : Ne pas effectuer plus de 3 traitements par saison. Ne pas faire de traitements consécutifs avec le fongicide BRAVO ULTREX en mélange avec le fongicide fluide QUADRIS. NE PAS appliquer sur les plants de pommes de terre moins de deux jours avant la récolte. Le délai de sécurité avant le réensemencement est de 30 jours pour les pommes de terre (cultures racines).

Se conformer à toutes les précautions, restrictions et directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance avec ce produit.

Fongicide BRAVO ULTREX utilisé en mélange

Le fongicide BRAVO ULTREX peut être utilisé en association avec le fongicide fluide QUADRIS pour supprimer l'alternariose dans les pommes de terre.

1. Lire toutes les étiquettes et se conformer aux précautions, modes d'emploi (doses, maladies supprimées et intervalles entre les traitements) et autres restrictions.
2. Toujours vérifier la compatibilité du fongicide BRAVO ULTREX avec le produit d'association à utiliser dans le mélange en effectuant un essai en bocal avec des quantités proportionnelles de fongicide fluide QUADRIS et d'eau avant de procéder au mélange dans la cuve du pulvérisateur.
3. Assurer une agitation suffisante, mécanique ou à jet, pendant le remplissage et l'application afin que la solution de pulvérisation reste en suspension.

4. Remplir la cuve de pulvérisation au moins à moitié d'eau propre.
5. Ajouter d'abord le fongicide BRAVO ULTREX, puis le fongicide fluide QUADRIS.
6. **NE PAS** laisser le mélange dans la cuve de pulvérisation sans agitation pendant des périodes prolongées. Mélanger et appliquer le jour même.
7. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
8. Ce mélange doit être appliqué par voie terrestre seulement. Utiliser au moins 100 L d'eau/hectare pour l'application terrestre.

Suivre les recommandations fournies par les services locaux de dépistage des maladies ou les calendriers de pulvérisation provinciaux quant au moment approprié pour l'application des fongicides protecteurs dans la région. Des pratiques culturales telles que la gestion du couvert végétal et l'enlèvement des débris culturaux à la fin de l'hiver doivent être intégrées à l'usage de fongicides pour réduire l'incidence des maladies. Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle le plus court entre les traitements lorsque la maladie exerce une forte pression, dans les variétés très sensibles ou quand les conditions environnementales sont très favorables au développement des maladies.

ATTENTION : Le fongicide fluide QUADRIS s'est révélé extrêmement phytotoxique pour certaines variétés de pommes et de pommettes. Le mélange du fongicide BRAVO ULTREX avec le fongicide fluide QUADRIS ne devrait pas être appliqué là où il existe un risque de dérive de la solution pulvérisée vers des pommiers ou des pommetiers. **NE PAS** utiliser les pulvérisateurs qui ont servi à l'application du fongicide BRAVO ULTREX en mélange avec le fongicide fluide QUADRIS pour traiter des pommes ou des pommettes.

Application en plein champ

Ne pas appliquer le mélange du fongicide BRAVO ULTREX avec le fongicide fluide QUADRIS au moyen d'un système d'irrigation.

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle par rafales. Éviter la pulvérisation hors cible ou vers les habitats aquatiques. Ne pas contaminer les habitats aquatiques en procédant au lavage ou au rinçage de l'équipement de pulvérisation et des contenants. Ne pas appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'ASAE. Utiliser des pastilles de buses et un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète et uniforme (au moins 100 litres/hectare).

Une zone tampon de 3 mètres est requise entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats aquatiques vulnérables (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs et les terres humides), estuariens et marins.

Mélange en cuve avec le fongicide RIDOMIL® GOLD 480EC ou RIDOMIL GOLD 480SL pour la suppression et la répression de maladies de la pomme de terre

Culture	Pomme de terre
Maladies	Suppression du mildiou foliaire, de l'alternariose, de la moisissure grise des fanes et répression de pourritures d'entreposage, à savoir la pourriture aqueuse (<i>Pythium</i> spp.) et la pourriture rose (<i>Phytophthora erythroseptica</i>)
Dose de fongicide agricole BRAVO ULTREX (Kg/ha)	1,21

Intervalle entre les traitements (jours)	Effectuer un deuxième et un troisième traitement avec ce mélange en cuve à des intervalles de 14 jours. Utiliser un fongicide de contact homologué à des intervalles de 7 jours après l'application de ce mélange en cuve.
Dose de RIDOMIL GOLD 480EC ou de RIDOMIL GOLD 480SL (L/ha)	0,208
Remarques	Utiliser au moins 50 L d'eau pour assurer une couverture adéquate. Commencer les traitements lorsque les plants ont atteint 15-20 cm de hauteur, mais pas plus tard que lorsque le feuillage des plants s'entrecroise dans le rang, uniformément, dans tout le champ ou lorsque la maladie est imminente.
Restrictions : NE PAS effectuer plus de trois (3) applications par saison, peu importe la maladie traitée. NE PAS appliquer sur les plants de pomme de terre dans les 14 jours précédant la récolte.	



AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que SyngentaCanada, inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada, inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de déléguer Syngenta Canada, inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Culture	Onagre
Maladie	Brûlure, dépérissement
Dose d'emploi (kg/ha)	1,39
Intervalle entre les traitements (jours)	14-28
Remarques	N'appliquer qu'en automne. Traiter après la levée dans les champs ensemencés directement, dès l'apparition des symptômes de maladie. Répéter le traitement selon l'intervalle le plus court si les conditions sont favorables aux maladies. Ne pas effectuer plus de deux traitements par année.
Culture	Ginseng
Maladie	Tache foliaire, moisissure grise
Dose d'emploi (kg/ha)	1,45 – 2,91
Intervalle entre les traitements (jours)	7-10
Remarques	Commencer les traitements lorsque la maladie menace de se développer, et poursuivre à des intervalles de 7 à 10 jours. NE PAS effectuer plus de six traitements par saison. NE PAS traiter moins de 14 jours avant la récolte. Ne pas nourrir le bétail avec le ginseng traité (racines ou feuillage).
Culture	Asperges
Maladie	Taches pourpres (<i>Stemphylium vesicarium</i>), rouille (<i>Puccinia asparagi</i>)
Dose d'emploi (kg/ha)	1,45
Intervalle entre les traitements (jours)	14
Remarques	Commencer les traitements après la récolte finale des turions. Appliquer le fongicide BRAVO ULTREX dans 100-200 L/ha d'eau. NE PAS effectuer plus de 3 traitements par saison de récolte. NE PAS appliquer à moins de 190 jours de la récolte. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Culture	Bleuets nains (sauvages) (année de la repousse)
Maladie	Chancre phomopsien (<i>Phomopsis vaccinii</i>). Taches foliaires (répression seulement), y compris tache septorienne (<i>Septoria</i> sp.), rouille (<i>Naohidemyces vaccinii</i>), tache à valdensinia (<i>Valdensinia heterodoxa</i>).
Dose d'emploi (kg/ha)	3,03
Intervalle entre les traitements (jours)	Effectuer un premier traitement entre le début et le milieu de juin au cours de l'année de repousse. Effectuer un deuxième traitement au début d'août. Les traitements doivent être effectués en fonction de l'incidence de la maladie au cours de l'année précédente.
Remarques	Appliquer le fongicide BRAVO ULTREX dans 200 - 950 L litres d'eau/hectare. NE PAS effectuer plus de deux traitements par saison. NE PAS appliquer dans les 54 jours précédant la récolte. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
Culture	Groupe de cultures 9 – Cucurbitacées (légumes) (melon à confire, melon brodé, pastèque, chayote (fruit), pastèque de Chine, concombre, cornichons, courge comestible, <i>Momordica</i> spp., citrouille, courge d'été et d'hiver)
Maladie	Mildiou
Dose d'emploi (kg/ha)	1,41
Intervalle entre les traitements (jours)	Commencer les traitements au stade de la première feuille vraie ou lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Répéter les traitements à des intervalles de 7 jours.
Remarques	Appliquer le fongicide BRAVO ULTREX avec suffisamment d'eau pour assurer une couverture adéquate. NE PAS effectuer plus de cinq (5) traitements par saison. NE PAS appliquer le jour précédant la récolte.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, fongicide BRAVO ULTREX , fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide BRAVO ULTREX et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide BRAVO ULTREX ou d'autres fongicides du groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Éviter d'effectuer plus que le nombre maximal de traitements ou de traitements consécutifs avec le fongicide BRAVO ULTREX tels que précisés dans cette étiquette ou d'autres fongicides du même groupe au cours d'une même saison.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visiter le site www.syngenta.ca.

Les noms de produits suivis des symboles [®] ou ^{MD} sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.
† Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))